



Fonds d'innovation pour le logement abordable

GUIDE DE SOUMISSION



TABLE DES MATIÈRES

Fonds d'innovation pour le logement abordable	5
Guide de soumission d'une demande	5
Qui est admissible?	5
Avant de soumettre une demande	5
Langue de la proposition	6
Innovation	6
Processus de demande	7
Investissement	7
Modèles de financement	8
Nouvelle construction	9
Réparation et rénovations	9
Processus d'examen	9
Examen détaillé de la demande	9
Contact	10
Démarrage	10
Création d'un compte	10
Profil	11
Remplir la demande	11
Entrer les informations sur votre organisation	12
Vérifier et mettre à jour vos coordonnées	12
Renseignements sur le proposant	12
Sélectionnez le programme pour lequel vous présentez une demande	12
Organisation proposante	12
Adresse de l'organisation proposante	12
Contact du proposant	12
Détails de l'ensemble	13
Général	13
Ensemble	13
Données financières de l'ensemble existant	14
Niveau d'expérience en construction	14
Niveau d'expérience en gestion immobilière	15
Niveau d'expérience dans le logement abordable	15
Évaluation	15

TABLE DES MATIÈRES *(SUITE)*

Pointage.....	16
Immeubles.....	16
Informations générales.....	16
Inclusion sociale.....	18
État de préparation du terrain.....	18
État de préparation de l'immeuble.....	20
État de préparation de l'immeuble – général.....	20
État de préparation de l'immeuble – évaluation et efficacité environnementale.....	20
État de préparation de l'immeuble – zonage, permis et plan d'aménagement.....	20
État de préparation de l'immeuble – étude de faisabilité du marché et budget.....	21
Détails des réparations/rénovations.....	21
Réparations/rénovations requises.....	22
Sources de financement ou demande de financement.....	22
Général.....	22
Pièces jointes.....	24
Soumettre votre demande.....	24

FONDS D'INNOVATION POUR LE LOGEMENT ABORDABLE

Le Fonds d'innovation pour le logement abordable (« le Fonds d'innovation ») fournira un soutien dans deux domaines de la Stratégie nationale sur le logement : la création de nouveaux logements abordables et la réparation et la rénovation des logements abordables et communautaires existants. Le présent guide vous aidera à mener à bien le processus de demande en ligne et à répondre aux questions d'évaluation requises pour la demande.

GUIDE DE SOUMISSION D'UNE DEMANDE

Le présent guide a été conçu pour vous aider à soumettre une demande au Fonds d'innovation, tant pour la construction de logements que pour la réparation et la rénovation de logements existants. Le formulaire de demande comprend jusqu'à 200 questions réparties sur plusieurs pages. Vous pourrez voir votre progression dans les étapes de la demande au haut de chaque page, et les pages seront automatiquement enregistrées après environ 30 secondes.

QUI EST ADMISSIBLE?

Toute société canadienne enregistrée, organisation ou personne physique désireuse de construire des logements abordables au Canada afin de répondre aux besoins démontrés des collectivités peut présenter une demande en tant que proposant, notamment :

- les organismes de logement publics ou privés sans but lucratif, les coopératives d'habitations locatives et les organismes de logement communautaire;
- les municipalités;
- les gouvernements et les organisations autochtones;
- les intervenants du secteur privé (constructeurs, promoteurs, concepteurs, urbanistes, etc.).

Le Fonds d'innovation est offert pour les ensembles proposés qui respectent ou dépassent les exigences minimales. L'évaluation de la demande, l'établissement des priorités et la vérification des aspects détaillés de l'ensemble aideront à établir le financement de ce dernier dans le cadre du Fonds d'innovation. Il incombe au proposant de fournir une documentation suffisante qui permettra de vérifier sa conformité aux exigences d'admissibilité de l'initiative.

AVANT DE SOUMETTRE UNE DEMANDE

Avant de commencer à remplir une demande, assurez-vous que votre ensemble satisfait aux exigences minimales du Fonds. Ces exigences concernant l'innovation, l'abordabilité, l'efficacité énergétique, l'accessibilité et la viabilité financière se trouvent à la rubrique consacrée au Fonds d'innovation sur le site Web de la Stratégie nationale sur le logement.

Nous vous recommandons fortement de discuter de votre ensemble avec un spécialiste en logement abordable de la SCHL avant de présenter une demande. Un spécialiste en logement abordable pourra vous aider à mieux comprendre l'initiative, à clarifier les exigences minimales et le processus d'établissement des priorités, ainsi qu'à remplir une demande. Pour trouver un spécialiste près de chez vous, veuillez consulter la page Web www.schl-snl.ca

LANGUE DE LA PROPOSITION

Les demandes et les documents à l'appui peuvent être soumis en français ou en anglais.

INNOVATION

Le principal objectif du Fonds d'innovation est de mettre à l'essai des approches novatrices visant à éliminer les obstacles à la production de logements abordables. Les demandeurs doivent démontrer l'utilisation de solutions novatrices pour le logement abordable, en particulier l'utilisation de modèles de financement personnalisés ou de conceptions de bâtiments uniques pour réduire les coûts et les risques associés aux ensembles de logement.

Le montant et le type d'investissements accordés dans le cadre du Fonds d'innovation tiendront compte d'une combinaison de facteurs, mais le principal facteur sera l'avantage possible de l'innovation proposée pour le secteur du logement abordable. Autrement dit, la mesure dans laquelle l'innovation proposée pourrait transformer le secteur du logement abordable sera le principal facteur pris en considération pour déterminer l'investissement. Les innovations minimales présenteront généralement un faible potentiel de transformation de l'ensemble du secteur, c'est pourquoi elles obtiendront des investissements modestes du Fonds d'innovation. Les innovations avant-gardistes et transformatrices présenteront généralement un plus grand potentiel de transformation du secteur, ce qui donnera lieu aux investissements les plus importants du Fonds d'innovation.

Innovation minime

Les innovations minimales représentent de légères améliorations à des produits, à des services ou à des processus existants. Ce genre d'amélioration se produit pratiquement de façon quotidienne, dans un contexte où les entreprises s'efforcent de rester concurrentielles et rentables. Ces innovations « nouvelles et améliorées » peuvent être faciles à visualiser et rapides à communiquer.

Exemple passé : La technologie sans fil a amélioré les téléphones résidentiels en permettant aux utilisateurs de se déplacer avec leur téléphone partout dans la maison, sans se soucier du fil.

Innovation avant-gardiste

Les innovations avant-gardistes provoquent un véritable changement en apportant quelque chose d'indéniablement nouveau, qui va au-delà du « nouveau et amélioré ». Ces innovations procurent un avantage concurrentiel instantané pendant un certain temps. Toutefois, la concurrence égale ou surpasse généralement assez vite ces innovations.

Exemple passé : L'arrivée du téléphone mobile, qui combine technologie sans fil et systèmes de communication améliorés, a amélioré la capacité des utilisateurs d'apporter leur téléphone un peu partout et obligé les entreprises de communications à s'adapter à l'évolution du secteur vers la communication mobile.

Innovation transformationnelle

Les innovations transformationnelles changent généralement du tout au tout des processus, des produits ou des services existants, ce qui peut avoir pour effet de rendre obsolètes les processus, les produits ou les services précédents. En raison du caractère perturbateur des innovations transformationnelles, elles sont souvent portées par des personnes qui ne sont pas étroitement liées à un processus, à un produit ou à un service existant.

Exemple passé : Le téléphone intelligent est devenu l'innovation transformationnelle. Il s'inscrit dans le prolongement de l'amélioration des technologies de téléphonie mobile et a déclassé l'ordinateur portable comme mode d'accès privilégié à Internet, ce qui en fait une innovation transformationnelle. Les téléphones intelligents ont élargi le secteur des télécommunications au-delà des simples appels téléphoniques et ont eu une incidence importante sur d'autres secteurs.

PROCESSUS DE DEMANDE

Les demandes sont soumises au moyen du portail en ligne, à l'exception des demandes envoyées par la poste (voir la section ci-dessous). La SCHL s'est engagée à protéger les renseignements personnels des demandeurs, et toute l'information saisie dans le portail est conservée dans une base de données sécurisée. Une fois que la demande est soumise, vous ne pouvez la modifier qu'en communiquant avec la SCHL pour qu'elle vous la renvoie. Vous devez ensuite soumettre de nouveau la demande au moyen du portail en ligne.

La SCHL accepte les demandes de façon continue et vérifiera si chaque demande est complète au moment de la présentation. L'évaluation complète, qui comprend la notation et la priorisation, est effectuée à intervalles réguliers. La SCHL établit et peut modifier, à sa discrétion et de temps à autre, l'intervalle auquel ces évaluations complètes auront lieu.

La SCHL acceptera les demandes envoyées par la poste seulement si les demandeurs peuvent démontrer qu'ils ont un accès limité à Internet (comme dans le Nord ou les régions éloignées). Les formulaires de demande en format papier ne peuvent être obtenus qu'auprès des spécialistes du logement abordable, qui donneront des conseils sur la façon de les soumettre par la poste.

Il vous incombe de vous assurer que tous les renseignements fournis sont complets et exacts à votre connaissance. Si vous avez soumis votre demande sans consulter un spécialiste en logement abordable, un spécialiste vous sera affecté pour vous aider dans le reste du processus de demande.

INVESTISSEMENT

Les investissements accordés aux ensembles approuvés dans le cadre du Fonds d'innovation tiennent compte d'une combinaison de facteurs. La mesure dans laquelle l'innovation proposée pourrait transformer le secteur du logement abordable sera le principal facteur pris en considération pour déterminer l'investissement.

Outre l'innovation, la mesure dans laquelle les résultats sociaux de l'ensemble dépassent les exigences minimales jouera également un rôle clé dans l'établissement du niveau d'investissement du Fonds d'innovation. La présente section renvoie aux autres critères importants du Fonds d'innovation énumérés ci-dessous, comme la durée et le niveau d'abordabilité, l'efficacité énergétique, la réduction des gaz à effet de serre (GES), les cibles d'accessibilité et la viabilité financière.

- Logements abordables : Les logements doivent être considérés comme abordables dans le cadre du Fonds.
- Conception ou modèle de financement novateur : Vous devez démontrer le caractère novateur des solutions proposées pour le logement abordable. Il peut s'agir de conceptions ou de modèles de financement originaux qui aplanissent les obstacles et réduisent les coûts et risques associés aux ensembles d'habitation.
- Maintien de l'abordabilité pour au moins dix ans : Vous devez démontrer comment les logements de votre ensemble demeureront abordables pendant au moins dix ans.
- Conception éconergétique : Vous devez démontrer comment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de votre ensemble seront d'au moins 10 % inférieures à celles d'ensembles comparables construits selon le Code national de l'énergie pour les bâtiments Canada 2015.
- Caractéristiques d'accessibilité à inclure : Au moins 10 % des logements de l'ensemble doivent satisfaire aux exigences d'accessibilité. Exemples de caractéristiques d'accessibilité : rampes, élévateurs, cuisines et salles de bains adaptées, systèmes domotiques.
- Plans pour assurer la viabilité et la durabilité sans subventions gouvernementales à long terme : Vous devez démontrer que l'ensemble sera viable malgré la réduction ou l'élimination des subventions gouvernementales.
- Autres critères possibles : Reproductibilité de la conception, facilité d'accès au transport en commun ou accent mis sur l'inclusion sociale.

Remarque : Les ensembles dont la valeur ajoutée est démontrée – comme la reproductibilité, l'accès au transport en commun ou le service aux populations vulnérables – recevront une note plus élevée.

MODÈLES DE FINANCEMENT

Si vous proposez un modèle de financement novateur, certaines sections obligatoires du formulaire de demande peuvent ou non s'appliquer directement à votre modèle. Veuillez tenter de remplir ces sections en fournissant des renseignements détaillés qui reflètent le plus fidèlement possible votre modèle. Veuillez utiliser la section intitulée Résumez les caractéristiques innovatrices, y compris les détails du modèle financier pour donner un aperçu exhaustif de votre ensemble. De plus, veuillez utiliser la section des pièces jointes à la fin du processus de demande pour téléverser des documents qui fournissent tous les renseignements détaillés sur votre modèle.

NOUVELLE CONSTRUCTION

Dans le cas d'une nouvelle construction, il est recommandé de fournir une description claire du besoin à combler et de joindre au moins un des documents suivants :

- une lettre de soutien ou de financement de la municipalité OU de la province reconnaissant l'incidence de l'ensemble proposé sur la satisfaction des besoins;
- une étude de marché comportant des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs démontrant la nécessité du type d'ensemble d'habitation proposé;
- une documentation décrivant les listes d'attente pour un logement abordable existant dans la même collectivité.

RÉPARATION ET RÉNOVATIONS

Dans le cas d'une réparation ou d'une rénovation, il est recommandé de fournir une description claire du besoin à combler et de joindre au moins un des documents suivants :

- une lettre de soutien ou de financement de la municipalité OU de la province reconnaissant l'incidence de l'ensemble proposé sur la satisfaction des besoins;
- des données sur le taux d'inoccupation de l'immeuble et les conditions du marché locatif local pour les populations desservies afin de démontrer le besoin continu de l'ensemble d'habitation.

PROCESSUS D'EXAMEN

Le processus d'évaluation des demandes peut nécessiter plusieurs semaines. Le but de cet examen est d'aider le Fonds d'innovation à déterminer si votre proposition doit être présentée à un groupe d'experts en habitation indépendants : le « Comité i3 » (pour « innover, incuber, investir »). À la séance du groupe d'experts, vous seriez invité à présenter un exposé sur votre ensemble dans le but que le groupe recommande de faire passer votre proposition à l'étape suivante du processus.

Le processus d'évaluation des demandes par la SCHL comprend un examen complet, une notation, une priorisation, ainsi qu'une analyse préliminaire des finances et de l'emprunteur. Si votre demande est recommandée aux fins de priorisation par le Ci3, un spécialiste du Fonds d'innovation communiquera avec vous pour confirmer votre intérêt à poursuivre l'initiative, vous informer que l'étape complète de l'analyse des dossiers débute et vous fournir une estimation minimale de la date d'achèvement. La SCHL peut, à tout moment pendant le processus d'examen, communiquer avec vous pour obtenir des renseignements et des documents supplémentaires.

EXAMEN DÉTAILLÉ DE LA DEMANDE

Le simple fait de satisfaire aux critères minimaux du Fonds d'innovation ne garantit pas que votre ensemble d'habitation soit établi comme une priorité ou approuvé aux fins du financement. Les critères de viabilité financière seront appliqués pendant l'analyse financière et de l'emprunteur afin d'établir l'admissibilité au financement, et chaque critère sera évalué au moyen d'un examen fondé sur des données probantes.

Tous les champs du formulaire de demande en ligne marqué d'un astérisque (*) sont obligatoires. Tous les champs obligatoires de chaque page doivent contenir des renseignements exacts avant que vous puissiez passer à la prochaine série de questions. Si les renseignements relatifs à un champ requis sont laissés en blanc ou dans un format incorrect, vous serez invité à les saisir ou à les corriger avant d'être autorisé à passer à la page suivante de la demande.

Une fois soumise, votre demande sera horodatée et verrouillée. L'état de la demande passera à « En cours d'examen ». Si vous devez apporter des modifications ou ajouter d'autres renseignements après cette date, vous devrez communiquer avec votre spécialiste en logement abordable pour que votre demande vous soit retournée; en pareil cas, l'état de la demande passera à « Renseignements supplémentaires requis ». Vous pouvez vérifier en tout temps l'état de votre demande dans le portail de demande.

CONTACT

Si, à n'importe quelle étape de votre demande, vous avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec votre spécialiste local du logement abordable de la SCHL. Pour trouver un spécialiste près de chez vous, veuillez consulter la page Web www.schl-snl.ca

DÉMARRAGE

Avant de commencer à remplir votre demande, vous devrez disposer de certains documents ou renseignements pour être en mesure de répondre à certaines questions du formulaire. Veuillez consulter la *Fiche d'information sur les documents requis* sur la page Web du Fonds d'innovation pour le logement abordable afin d'obtenir la liste recommandée des documents relatifs à chaque critère du Fonds.

CRÉATION D'UN COMPTE

Tout d'abord, vous devez créer un compte en utilisant votre adresse de messagerie.

Si vous n'avez jamais utilisé le portail auparavant, choisissez « Vous n'avez pas de compte? Inscrivez-vous maintenant » à la page d'accueil du portail. Entrez votre adresse de messagerie et cliquez sur « Envoyer le code de vérification ». Un courriel contenant le code sera envoyé à votre adresse de messagerie. Saisissez ce code dans le champ du code de vérification, puis cliquez sur « Vérifier le code ».

Saisissez vos renseignements dans les champs obligatoires et créez un mot de passe pour votre compte. Assurez-vous que votre mot de passe répond aux exigences affichées. Lorsque vous aurez fini, cliquez sur « Créer » pour terminer la création de votre compte. Si vous n'avez pas rempli tous les champs nécessaires ou si vous avez entré des informations invalides, le système vous demandera de corriger ces champs.

Une fois que vous aurez créé votre compte, vous pourrez l'utiliser pour faire une demande dans le cadre de nombreux autres programmes de la SCHL. Vos coordonnées et les renseignements de votre profil seront sauvegardés dans une base de données sécurisée.

Dans les sections de la demande en ligne qui suivent, on vous demandera de fournir vos coordonnées, celles de votre organisation et, si elles sont différentes, celles du proposant du projet. Ces informations vous seront demandées une fois seulement, puis vos renseignements personnels et ceux portant sur votre organisation seront enregistrés dans *Mon profil* et dans le *Profil d'organisation*, auxquels vous pourrez accéder en tout temps sous votre nom dans le coin supérieur droit de la page.

La section « Profil » demande vos renseignements à titre de personne qui présente la demande. Vous devrez remplir cette section pour enregistrer votre profil dans le système interne de gestion des relations avec la clientèle de la SCHL.

La section « Organisation » vous demande de fournir les coordonnées :

- de l'agence qui remplit la demande au nom du proposant; OU
- du proposant qui entreprend le projet décrit dans la demande et qui apparaît ou apparaîtra sur les actes et titres immobiliers du bien.

Si votre organisation est aussi le proposant du projet, vous devrez l'indiquer dans la page de renseignements sur le proposant; les coordonnées seront alors automatiquement ajoutées à cette section de la demande. Le système ne vous demandera pas d'autres détails. Si votre organisation est une agence ou un tiers qui remplit la demande au nom du proposant, vous devez l'indiquer et fournir les coordonnées du proposant dans la section suivante de la demande.

La section Proposant vous demande de fournir les coordonnées du proposant de l'ensemble, si elles diffèrent de celles de l'organisation.

PROFIL

Créez un profil en fournissant les coordonnées du principal contact pour la demande. Assurez-vous que tous les champs obligatoires sont remplis avec exactitude afin que la SCHL puisse, au besoin, communiquer avec la bonne personne concernant votre demande. Les coordonnées doivent inclure le nom au complet et l'adresse courriel de cette personne.

Fournissez l'adresse du bureau du principal contact. Ce n'est pas forcément l'adresse de l'ensemble ou du proposant ou promoteur.

Indiquez votre langue préférée pour les communications avec la SCHL (le français ou l'anglais).

REEMPLIR LA DEMANDE

Lorsque vous vous connecterez, le système affichera la page « Mes demandes », sur laquelle se trouvera une liste de toutes vos demandes en cours ou présentées.

Pour commencer à remplir une nouvelle demande, cliquez sur le bouton « Nouvelle demande » à droite au-dessus de la liste. Pour continuer à remplir une demande que vous avez déjà commencé à remplir ou pour la modifier, sélectionnez-la dans la liste.

Lier plusieurs profils à une même demande : Si deux personnes ou plus travaillent ensemble à remplir une demande, il est possible d'offrir à chacune un accès à la même demande. Veuillez communiquer avec votre spécialiste en logement abordable pour prendre les dispositions nécessaires.

Entrer les informations sur votre organisation

Lorsque vous commencez à remplir une nouvelle demande, on vous demandera de fournir les coordonnées de l'organisation qui remplit la demande. Consultez l'encadré sous « Créer un compte » pour une définition de l'organisation.

Vérifier et mettre à jour vos coordonnées

Each time you log back in to the portal, you will be prompted to review your contact information. If there are no changes, simply click to the next section. You can update your profile information at any time, by viewing your profile page under your name at the top right of the page.

Renseignements sur le proposant

Sélectionnez le programme pour lequel vous présentez une demande

Trouvez l'initiative ou le programme visés par votre demande en cliquant sur l'icône de recherche à droite du champ pour ouvrir la liste des programmes offerts. Sélectionnez « Fonds d'innovation pour le logement abordable ».

Si vous présentez une demande pour plus d'une initiative ou d'un programme, vous devrez créer une demande distincte pour chaque initiative ou programme. Vous devrez également accepter nos modalités avant de continuer.

Accepter les modalités – Pour continuer à remplir votre demande, vous devez confirmer que vous acceptez les modalités. Pour voir les modalités, cliquez sur le lien pour que le document s'affiche dans une nouvelle fenêtre.

Organisation proposante

Fournissez les informations sur la personne ou l'organisation dont le nom apparaît ou apparaîtra dans les titres et actes sur l'immeuble concerné. Vous ne devez fournir ces renseignements que si l'organisation proposante n'est pas la même que celle qui remplit la demande.

Adresse de l'organisation proposante

Fournissez les coordonnées de l'organisation proposante indiquée dans la section Organisation proposante ci-dessus.

Contact du proposant

Veuillez fournir les coordonnées d'une personne qui représente l'organisation proposante. Vous devez indiquer le nom au complet, l'adresse courriel et la langue préférée de cette personne.

Détails de l'ensemble

Général

Nom de l'ensemble : Indiquez le nom de l'ensemble. S'il n'a pas de nom unique, vous pouvez entrer son adresse, par exemple « 100, rue Principale ».

Type de projet : Choisissez le type de projet dans la liste : 1) Nouvelle construction; 2) Nouvelle construction – Conversion; 3) Réparations/rénovations; 4) Réparations/rénovations – Conversion.

Nombre cible d'années d'abordabilité : Il s'agit du nombre d'années pendant lesquelles vous vous engagez à offrir les logements à un loyer « abordable ». Assurez-vous de vous engager à maintenir l'abordabilité pendant au moins la période minimale requise dans le cadre du programme, soit 10 ans.

Lequel des lieux suivants décrit l'emplacement de votre ensemble? Choisissez la meilleure description de l'emplacement dans le menu déroulant :

- Urbain – Les régions urbaines sont généralement considérées comme représentant les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR). Une liste de ces régions se trouve sur le site Web de la SCHL. Si votre ensemble proposé est situé dans une RMR ou une AR dans les territoires, veuillez sélectionner « Du Nord ».
- Région rurale – Les régions rurales sont toutes les régions hors des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement.
- Région éloignée – Les collectivités éloignées sont définies comme ayant au moins une des caractéristiques suivantes : un accès limité au transport (routier, aérien, ferroviaire), un accès limité à un centre commercial ou de services, des infrastructures limitées (eau, système électrique hors réseau, accès à large bande, soins de santé, écoles, bibliothèque, autres établissements) ou un seul gros employeur.
- Du Nord – Cela comprend les trois territoires canadiens (Territoires du Nord-Ouest, Nunavut et Yukon), ainsi que les régions inuites.

Nom du ou des contacts de la SCHL que vous avez consultés (le cas échéant) : Indiquez le nom du spécialiste en logement abordable de la SCHL (le cas échéant) avec lequel vous avez travaillé à la préparation de votre proposition.

Ensemble

Votre ensemble cible-t-il les femmes et les enfants? Indiquez si votre ensemble fournira du soutien spécialisé aux femmes, aux femmes et à leurs enfants ou à ni l'un ni l'autre. Dans le cadre de la SNL, le gouvernement s'est engagé à soutenir le logement pour les femmes (et leurs familles) dans tout le continuum et à produire un nombre cible de logements pour atteindre ce but. Votre réponse à cette question n'aura aucune incidence sur la priorisation de votre ensemble.

Comment le contrat de construction/réparation sera-t-il géré? Indiquez comment votre projet sera réalisé : 1) Contrat de construction à prix fixe; 2) Contrat de gestion de la construction; 3) Proposant agissant à titre d'entrepreneur général.

Résumez les caractéristiques innovatrices, y compris les détails du modèle financier : L'innovation proposée devrait éliminer les obstacles à la création de logements locatifs abordables au moyen soit d'une technique de construction novatrice qui entraîne une augmentation des revenus, une réduction des coûts de construction ou des coûts d'exploitation, soit de la création d'un modèle de financement novateur. Veuillez consulter la définition fournie dans le présent guide pour les trois niveaux d'innovation du Fonds d'innovation. Si vous proposez un modèle de financement, vous devez donner un aperçu de ce dernier dans la mesure du possible. (maximum de 2 000 caractères)

Résumer l'efficacité environnementale : Décrivez les matériaux, les systèmes ou les caractéristiques de conception que vous utiliserez dans votre immeuble pour réaliser ces réductions, ainsi que l'objectif global d'efficacité énergétique que vous visez dans votre ensemble. Pour les **nouvelles constructions**, vous devrez démontrer que la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de votre ensemble seront d'au moins 10 % inférieures à celles d'ensembles comparables construits selon le Code national de l'énergie pour les bâtiments Canada 2015. Pour les **réparations et rénovations**, vous devrez démontrer que la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de votre ensemble seront d'au moins 10 % inférieures à ce qu'elles étaient avant les travaux. (maximum de 2 000 caractères)

Résumez les caractéristiques d'accessibilité : Résumez les caractéristiques d'accessibilité que vous intégrerez à votre immeuble. Le Fonds d'innovation tiendra également compte du degré d'accessibilité atteint par l'ensemble ou les ensembles. La liste des exigences en matière d'accessibilité se trouve dans la Fiche d'information sur les documents requis du Fonds d'innovation et fournit des conseils sur les aspects liés aux critères d'accessibilité. Bien qu'il ne soit pas obligatoire de remplir ce document au moment de la présentation de la demande, il faudra le faire si la demande se rend à l'étape de l'analyse complète. (maximum de 2 000 caractères)

N'hésitez pas à fournir des renseignements supplémentaires qui distinguent votre ensemble des autres, y compris les groupes prioritaires qui disposeront de logements pour combler leurs besoins. Si des groupes prioritaires sont ciblés par votre ensemble, veuillez préciser quels groupes auront des logements qui leur seront précisément destinés dans votre ensemble. Dans ce champ facultatif, fournissez tout autre renseignement que vous jugez pertinent pour aider la SCHL à comprendre votre projet et les résultats souhaités. Dans le cadre de la SNL, le gouvernement s'est engagé à aider les groupes les plus vulnérables à accéder à des logements stables et abordables. Veuillez indiquer si votre ensemble comprendra des logements destinés à des populations vulnérables. (maximum de 6 000 caractères)

Données financières de l'ensemble existant

Dans la première section, donnez des renseignements sur les immeubles existants sur le terrain, le cas échéant. Dans la deuxième section, décrivez la situation financière actuelle de ces immeubles en saisissant les informations sur six points : 1) le type de dette; 2) le solde; 3) la période d'amortissement; 4) le remboursement mensuel; 5) l'institution financière; 6) si l'instrument sera maintenu ou non. Vous pouvez ajouter d'autres renseignements qui, selon vous, vous aideront à expliquer la situation financière actuelle de votre ensemble. (maximum de 2 000 caractères par section)

Niveau d'expérience en construction

Indiquez le nombre d'années d'expérience que vous ou votre équipe de proposants avez en construction d'ensembles semblables. Indiquez en dessous le nombre d'ensembles de chaque taille à la construction desquels vous ou votre équipe de proposants avez participé.

Niveau d'expérience en gestion immobilière

Indiquez le nombre d'années d'expérience que vous ou votre équipe de proposants avez de la gestion immobilière d'ensembles locatifs semblables. Si vous prévoyez embaucher un tiers pour assurer la gestion immobilière de l'ensemble, indiquez son expérience en gestion de types d'ensembles semblables. Indiquez en dessous le nombre d'ensembles de chaque taille pour lesquels vous ou votre équipe de proposants avez de l'expérience en gestion.

Niveau d'expérience dans le logement abordable

Indiquez le nombre d'années d'expérience que vous ou votre équipe de proposants avez de la gestion immobilière d'ensembles locatifs semblables de logements abordables. Si vous prévoyez embaucher un tiers pour assurer la gestion immobilière de l'ensemble, indiquez son expérience en gestion de types d'ensembles semblables. Indiquez en dessous le nombre d'ensembles de chaque taille pour lesquels vous ou votre équipe de proposants avez de l'expérience en gestion.

Évaluation

La section « Évaluation » comprend environ 20 questions sur votre ensemble liées aux critères du programme sur l'innovation, l'abordabilité, l'efficacité énergétique, l'accessibilité, la viabilité financière et les autres critères susmentionnés. Répondez à ces questions au meilleur de votre connaissance en utilisant la documentation que vous avez sur la conception et les aspects financiers de votre ensemble. Chaque question apparaîtra au-dessus du champ prévu pour la réponse à mesure que vous passerez d'une question à l'autre; la liste complète des questions peut être consultée ci-dessous. Le critère minimal lié à la question apparaîtra dans une case au-dessus de la question. À mesure que vous répondez à chaque question, votre réponse sera enregistrée dans la liste, de même que la note pertinente. Assurez-vous de répondre à toutes les questions pour calculer une note indicative exacte.

Pour chaque question, utilisez l'icône de recherche à côté du champ de réponse pour lancer une nouvelle fenêtre avec les options de réponse. Choisissez la réponse pertinente pour votre ensemble et cliquez sur « Sélectionner » au bas de la nouvelle fenêtre. Votre réponse s'affichera dans le champ prévu à cette fin. Lorsque vous aurez choisi votre réponse, cliquez sur « Enregistrer et aller à la question suivante » pour continuer à répondre aux questions d'évaluation. Vous pouvez aussi cliquer sur « Enregistrer et aller à la question précédente » pour changer votre réponse à la question précédente. Répondez soigneusement à chaque question – bien que vous puissiez revenir à une question au moyen de la fonction « Enregistrer et aller à la question précédente », il n'est pas possible de choisir une question dans la liste pour modifier votre réponse.

Avant de continuer, il est recommandé d'examiner vos réponses dans la liste pour vérifier si vous avez répondu à chaque question et fourni des réponses exactes. Lorsque vous aurez répondu à toutes les questions, vous pourrez passer à l'étape suivante.

Lorsque vous aurez terminé cette section, vous pourrez voir la note indicative attribuée à l'ensemble. Cette note peut être modifiée, à la discrétion de la SCHL, après l'examen et la vérification de la demande.

Pointage

Sur cette page, vous serez en mesure de voir la note indicative de la demande pour votre ensemble, selon vos réponses auto-évaluées aux questions de la section « Évaluation ». Cette section établit l'admissibilité de votre ensemble au Fonds d'innovation, ainsi que le niveau de soutien qui pourrait être disponible pour votre ensemble. Comme nous l'avons déjà mentionné, cette note est indicative et peut changer pendant le processus de vérification.

La note indicative vous aidera à établir l'ordre de priorité de votre ensemble dans le cadre du Fonds d'innovation. Vous pourrez aussi voir la note maximale pour le programme. Si vous pensez être en mesure d'améliorer votre note en modifiant votre ensemble, adressez-vous à votre spécialiste en logement abordable pour obtenir des conseils. Les ensembles admissibles ayant obtenu des notes élevées auront de meilleures chances d'être priorisés et admissibles à un financement supérieur à celui des ensembles ayant obtenu des notes inférieures.

Il est possible que les soumissions ne soient pas admissibles en fonction des types d'ensembles proposés et des réponses fournies dans la section « Évaluation ».

Immeubles

Dans cette partie de la demande, vous fournirez une description de votre immeuble ou de vos immeubles en remplissant les quatre sections : Informations générales; État de préparation du terrain; État de préparation de l'immeuble; et, le cas échéant, Détails des réparations/rénovations.

Pour commencer, cliquez sur « Ajouter immeuble ». Si votre ensemble compte plusieurs immeubles, vous devrez remplir cette section pour chacun d'eux. En tout temps, vous pouvez mettre fin au processus d'ajout d'un immeuble à votre demande en cliquant sur « Annuler et retourner à la liste des immeubles » pour quitter la section présentant les détails de l'immeuble. Veuillez prendre note que cette section de la demande n'est pas considérée comme obligatoire pour le Fonds d'innovation, à cette étape initiale.

Utilisez les onglets de navigation au bas de l'écran pour vous déplacer dans cette section de la demande avant de passer à l'étape suivante. Lorsque vous aurez terminé la section du premier immeuble, vous serez invité à enregistrer l'information et à créer un nouvel immeuble ou à revenir à la liste des immeubles. Les immeubles que vous avez créés figureront dans la liste au haut de l'écran. Vous pouvez modifier ou supprimer n'importe quel renseignement sur les immeubles jusqu'à ce que vous soumettiez votre demande. Pour modifier ou supprimer des renseignements, cliquez sur la flèche de déroulement à droite du champ de l'immeuble et choisissez « Modifier » ou « Supprimer ».

Pour modifier un renseignement, vous reviendrez à l'information sur l'ensemble où vous pourrez apporter des modifications et enregistrer. Si vous souhaitez supprimer un enregistrement, vous serez invité à confirmer la suppression. Choisissez « Supprimer » pour retirer l'enregistrement de la demande ou « Annuler » pour revenir à votre liste d'immeubles.

Informations générales

Nom de l'immeuble : Veuillez indiquer le nom de votre immeuble ou son adresse physique.

Régime foncier : Indiquez si le terrain vous appartient (propriété absolue) ou si vous le louez (terrain à bail).

Quel est l'âge de l'immeuble? : Indiquez l'âge de l'immeuble, s'il est connu, ou indiquez votre meilleure estimation.

Type de structure : Dans la liste déroulante, choisissez le matériau utilisé dans la construction de votre immeuble.

Type de bâtiment : Choisissez le type de bâtiment dans la liste déroulante. Les immeubles de faible hauteur ont trois étages ou moins, alors que les tours d'habitation ont quatre étages ou plus.

Type de construction : Dans la liste déroulante, choisissez la méthode que vous utiliserez pour construire votre ensemble.

Source de chauffage : Dans la liste déroulante, choisissez la principale source de chauffage pour votre ensemble.

Superficie du bâtiment en pieds carrés : Indiquez la superficie totale de l'immeuble, en pieds carrés.

Quelle est la raison d'être de l'immeuble? : Dans la liste déroulante, choisissez la clientèle ciblée.

Pourcentage de la superficie de l'immeuble réservé aux logements : Indiquez la superficie totale, sous forme de pourcentage, de la portion résidentielle de votre ensemble. Les commodités courantes, comme la piscine, la salle de conditionnement physique, les aires communes (y compris une salle communautaire que les locataires pourront utiliser) et les stationnements, sont considérées comme essentielles au fonctionnement efficace de la composante résidentielle de l'ensemble et doivent être incluses dans la portion résidentielle.

L'immeuble est-il assujéti à un accord d'exploitation des logements sociaux? : À partir du menu déroulant, indiquez si votre ensemble est actuellement, a été ou n'a jamais été visé par un accord d'exploitation des logements sociaux du gouvernement fédéral.

Les deux questions suivantes aideront la SCHL à déterminer quels ensembles sont assujéti à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

L'immeuble se trouve-t-il sur un terrain fédéral? : Veuillez indiquer si votre bâtiment est situé sur un terrain appartenant au gouvernement fédéral.

L'ensemble ou l'activité a-t-il été expressément désigné par le ministre de l'Environnement dans une ordonnance ou dans le Règlement désignant les activités concrètes? : Veuillez indiquer si votre immeuble est ou a été expressément désigné par le ministre de l'Environnement dans une ordonnance ou dans le Règlement désignant les activités concrètes.

Veuillez décrire l'utilisation de l'espace non résidentiel à l'intérieur de l'ensemble : Décrivez les aires communes, les espaces commerciaux ou les autres espaces publics dans l'immeuble (maximum de 2 000 caractères).

Quel est le nombre total de logements? : Entrez le nombre total de logements composant l'ensemble. Si votre ensemble est une maison d'hébergement, une maison de transition ou un bâtiment semblable ayant des lits plutôt que des logements, entrez 0.

Quel est le nombre total de logements abordables? : Entrez le nombre de logements qui répondent à la définition de logement abordable du Fonds d'innovation (voir le site Web). Si votre ensemble est une maison d'hébergement, une maison de transition ou un bâtiment semblable ayant des lits plutôt que des logements, entrez 0.

Quel est le nombre total de lits? : Entrez le nombre total de places dans la maison d'hébergement, la maison de transition ou un ensemble semblable. Si votre ensemble n'a pas de places individuelles, entrez 0.

Quel est le nombre total de lits abordables? : Entrez le nombre total de lits/places abordables dans la maison d'hébergement, la maison de transition ou un ensemble semblable. Si votre ensemble n'a pas de places individuelles, entrez 0.

Inclusion sociale

Veillez décrire les services qui seront offerts dans votre immeuble pour soutenir les groupes prioritaires de la SNL : Les services sont offerts aux locataires sur place afin de maintenir leur santé et leur bien-être à un niveau optimal. Quelques exemples de soutiens comprennent les soins infirmiers, la gestion de cas, le counseling, la supervision, une aide à la médication, la réadaptation psychosociale, les services de repas, les soins personnels, l'entretien ménager, la garde d'enfants, le soin des animaux de compagnie et d'autres formes de soutien qui aident les gens à vivre de façon autonome et à conserver un logement stable.

N.B. Les commodités ou services suivants ne doivent pas être considérés comme des soutiens : services de transport en commun réguliers, épicerie, pharmacie, clinique/hôpital, bibliothèque publique, école élémentaire publique et centre communautaire ou autres entreprises commerciales (maximum de 6 000 caractères).

Résumez les caractéristiques d'accessibilité : Décrivez les caractéristiques que vous avez incluses, par immeuble, dans les aires communes et dans les logements pour aider les personnes ayant des déficiences physiques ou pour faciliter le vieillissement chez soi. Indiquez les exigences en matière d'accessibilité en vertu des codes ou des règlements locaux. Donnez une description des détails de la stratégie d'accessibilité proposée à l'intérieur de chaque logement et, le cas échéant, indiquez les caractéristiques d'accessibilité des abords de l'immeuble, des aires communes et des logements accessibles.

État de préparation du terrain

Quel est l'emplacement de cet immeuble? : Tout d'abord, vérifiez si l'emplacement de votre immeuble se trouve déjà dans la liste en cliquant sur l'icône pour faire apparaître la fenêtre de recherche. Vous pouvez faire une recherche dans la liste pour trouver l'adresse de votre ensemble. Si l'adresse de votre ensemble se trouve dans la liste, choisissez-la et cliquez sur « Sélectionner ». Si l'adresse de votre ensemble n'apparaît pas dans la liste, vous pouvez créer un nouvel emplacement pour votre immeuble en cliquant sur « Nouvel emplacement ».

Si l'adresse de votre ensemble existe déjà, choisissez « Existe » dans le menu déroulant et indiquez l'adresse de l'ensemble. Si votre ensemble n'a pas encore d'adresse enregistrée, choisissez « N'existe pas » et remplissez les champs « Identifiant du terrain », « Latitude », « Longitude » et « Description de l'emplacement ». Lorsque vous avez terminé, cliquez sur « Créer » et l'emplacement sera ajouté au champ de réponse.

Où en est votre acquisition de terrain? : Indiquez si l'acquisition de votre terrain est obtenue, en cours ou non amorcée.

Quand prévoyez-vous acquérir le terrain ou quand l'avez-vous acquis? : Utilisez le calendrier pour choisir la date à laquelle vous avez acquis ou acquerrez le terrain pour votre ensemble.

Le formulaire utilise des calendriers pour plusieurs questions afin d'aider à établir l'état de préparation à la construction ou à la rénovation. Le calendrier indiquera par défaut le mois et l'année en cours. Vous pouvez défiler dans le calendrier en utilisant les flèches à gauche et à droite en haut, ou cliquer sur le mois ou l'année pour naviguer rapidement vers d'autres mois ou années. Dans le champ du mois, choisissez l'année en haut pour naviguer par année.

Avez-vous reçu une évaluation de la valeur du terrain « tel quel » qui date de moins de 12 mois? : Dans la liste, indiquez « Obtenu », « En cours » ou « Non amorcé ».

Quand avez-vous obtenu ou prévoyez-vous obtenir l'évaluation? : Utilisez le calendrier pour indiquer la date à laquelle vous avez obtenu ou obtiendrez l'évaluation de la valeur foncière de votre ensemble.

Quelle est la valeur du terrain « tel quel »? : Si vous l'avez obtenue, veuillez indiquer la valeur évaluée du terrain.

État des évaluations environnementales de site (toutes les phases applicables) : Dans la liste, choisissez « Obtenu », « En cours » ou « Non amorcé » pour indiquer si l'évaluation environnementale de site (EES) a eu lieu. La SCHL exige une EES aux fins de l'approbation d'un prêt ou d'une contribution; elle n'accorde pas de prêt ou de contribution pour des ensembles se trouvant sur des terrains où il existe des preuves de contamination du sol ou de l'eau souterraine. La SCHL peut envisager d'accorder un financement pour de tels ensembles, mais elle ne versera pas de fonds avant que le problème ait été entièrement évalué et corrigé.

Quand prévoyez-vous terminer les évaluations ou quand les avez-vous terminées? : Utilisez le calendrier pour choisir la date à laquelle vous avez terminé ou terminerez l'évaluation environnementale de site pour votre ensemble.

Indiquez où vous en êtes dans l'obtention des phases 1, 2 et 3 de l'EES (le cas échéant), y compris les résultats : S'il y a lieu, décrivez l'étape actuelle de la réalisation des évaluations environnementales de site, ainsi que les résultats obtenus (maximum de 2 000 caractères).

État de préparation de l'immeuble

État de préparation de l'immeuble – général

Quand prévoyez-vous entreprendre les travaux de construction ou de rénovation? : Utilisez le calendrier pour choisir la date à laquelle vous prévoyez commencer les travaux.

Quand prévoyez-vous que l'ensemble sera terminé en grande partie? : Utilisez le calendrier pour choisir la date à laquelle vous prévoyez achever votre ensemble en grande partie. L'achèvement en grande partie est considéré comme atteint lorsque 90 % des logements de l'ensemble sont achevés et prêts à être occupés.

État de préparation de l'immeuble – évaluation et efficacité environnementale

Avez-vous reçu une évaluation « tel que construit/amélioré » qui date de moins de 12 mois? : Dans la liste, choisissez « Obtenu », « En cours » ou « Non amorcé ».

Quand avez-vous obtenu ou prévoyez-vous obtenir l'évaluation? : Utilisez le calendrier pour choisir la date à laquelle vous avez obtenu ou prévoyez obtenir l'évaluation.

Quelle est la valeur « tel que construit ou amélioré »? : Si vous l'avez obtenue, veuillez inscrire la valeur de l'immeuble selon l'évaluation.

Avez-vous reçu un rapport confirmant que votre niveau cible d'efficacité peut être atteint? : Indiquez si une évaluation ou un rapport concernant l'efficacité énergétique de votre ensemble ont été obtenus en choisissant « Obtenu », « En cours » ou « Non amorcé ».

Les rapports doivent être produits au moyen d'une analyse effectuée à l'aide d'un logiciel de simulation de la consommation d'énergie. CanQuest et EnergyPlus sont des exemples de logiciels de modélisation énergétique acceptés qui sont utilisés pour les immeubles résidentiels collectifs. Dans le cas des immeubles de faible hauteur et des maisons en rangée, le logiciel HOT2000 est acceptable. Tout autre logiciel utilisé doit être approuvé par la SCHL avant la présentation de l'analyse de la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES.

Quand pensez-vous recevoir / avez-vous reçu le rapport? : Utilisez le calendrier pour choisir la date à laquelle vous avez obtenu ou prévoyez obtenir un rapport sur l'efficacité énergétique de votre ensemble.

État de préparation de l'immeuble – zonage, permis et plan d'aménagement

Où en est l'obtention du zonage requis pour l'ensemble? : Les ensembles doivent avoir le zonage nécessaire pour l'immeuble qui sera construit ou rénové. Indiquez si le zonage requis pour votre ensemble est « Obtenu », « En cours » ou « Non amorcé ».

Quand pensez-vous obtenir / avez-vous obtenu le zonage requis? : Utilisez le calendrier pour choisir la date à laquelle vous avez obtenu ou prévoyez obtenir le zonage nécessaire pour votre ensemble.

Avez-vous entamé le processus de demande de permis auprès de la ville ou de la municipalité? : Choisissez « Obtenu », « En cours » ou « Non amorcé » pour indiquer où vous en êtes dans le processus.

Quand avez-vous reçu ou prévoyez-vous recevoir le permis? : Utilisez le calendrier pour choisir la date à laquelle vous avez obtenu ou prévoyez obtenir le ou les permis requis pour votre ensemble.

Votre plan d'aménagement a-t-il été approuvé? : Choisissez « Obtenu », « En cours » ou « Non amorcé » pour indiquer où vous en êtes dans le processus d'approbation du plan d'aménagement.

Quand avez-vous reçu ou prévoyez-vous recevoir l'approbation? : Utilisez le calendrier pour choisir la date à laquelle vous avez obtenu ou prévoyez obtenir l'approbation du plan d'aménagement pour votre ensemble.

État de préparation de l'immeuble – étude de faisabilité du marché et budget

Une étude de faisabilité sur le marché actuel a-t-elle été menée à bien? : Choisissez « Obtenu », « En cours » ou « Non amorcé » pour indiquer si une étude de faisabilité sur le marché actuel pour votre ensemble a été réalisée.

Quand l'étude a-t-elle été achevée ou quand prévoyez-vous qu'elle le sera? : Utilisez le calendrier pour choisir la date à laquelle vous avez obtenu ou prévoyez obtenir une étude de faisabilité du marché pour votre ensemble.

Avez-vous obtenu un rapport d'examen du budget du consultant en coûts? : Choisissez « Obtenu », « En cours » ou « Non amorcé » pour indiquer si vous avez obtenu un rapport d'examen du budget par un consultant en coûts de construction.

Quand avez-vous obtenu ou prévoyez-vous obtenir le rapport? : Utilisez le calendrier pour choisir la date à laquelle vous avez obtenu ou prévoyez obtenir un rapport d'examen du budget par un consultant en coûts de construction pour votre ensemble.

Quand avez-vous obtenu ou prévoyez-vous obtenir le rapport? : Utilisez le calendrier pour choisir la date à laquelle vous avez obtenu ou prévoyez obtenir un rapport d'examen du budget par un consultant en coûts de construction pour votre ensemble.

Détails des réparations/rénovations

Remplissez cette section si vous présentez une demande pour réparer ou rénover un immeuble existant.

Avez-vous obtenu un rapport sur l'état du bâtiment qui indique les travaux de réparation et de rénovation nécessaires? : Choisissez « Obtenu », « En cours » ou « Non amorcé » pour indiquer si un rapport sur l'état du bâtiment a été obtenu pour votre ensemble.

Quand avez-vous obtenu ou prévoyez-vous obtenir le rapport? : Utilisez le calendrier pour choisir la date à laquelle vous avez obtenu ou prévoyez obtenir un rapport sur l'état de l'immeuble.

Renseignements sur le déplacement des locataires : Le cas échéant, indiquez combien de locataires seront déplacés à cause des réparations, pendant combien de temps et la stratégie que vous avez établie pour les héberger durant les travaux (maximum de 2 000 caractères).

Réparations/rénovations requises

Indiquez les réparations ou les rénovations qui seront effectuées grâce aux fonds reçus dans le cadre du programme. Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent à votre ensemble. Si les réparations ou les rénovations que vous faites n'apparaissent pas dans la liste, choisissez « Autre » et décrivez les travaux dans l'espace prévu à cette fin.

Vous avez maintenant entré les renseignements requis pour l'immeuble. Si votre ensemble comprend plusieurs immeubles, sélectionnez « Créer un immeuble » et recommencez cette étape pour chaque immeuble additionnel compris dans votre demande. Si votre ensemble ne vise qu'un seul immeuble, choisissez « Ajout d'immeubles terminé », ce qui vous ramènera à votre liste d'immeubles. Vous pouvez maintenant passer à l'étape suivante du processus de demande.

Sources de financement ou demande de financement

Dans cette section, vous ajouterez des renseignements sur le montant que vous demandez à la SCHL, ainsi que sur les collaborateurs ou les partenaires de votre ensemble et sur l'engagement financier qu'ils ont pris à l'égard de votre ensemble. Il peut s'agir de contributions financières, en nature et autres.

Pour commencer, cliquez sur « Ajouter source de financement/collaborateur » dans la partie supérieure de la section. Si vous demandez un montant précis à la SCHL ou à plusieurs partenaires pour votre ensemble, vous devez créer une source de financement distincte pour chacun. Une fois que la source aura été créée, le partenaire apparaîtra dans la liste au haut de l'écran. Si plusieurs sources de financement apparaissent dans la liste, vous pouvez les organiser en cliquant sur n'importe quel en-tête dans la liste pour trier les sources de financement en fonction de cet en-tête.

Vous pouvez modifier n'importe laquelle des sources de financement jusqu'à ce que vous soumettiez votre demande. Pour modifier ou supprimer des renseignements, cliquez sur la flèche de déroulement à droite du champ et choisissez « Modifier » ou « Supprimer ». Si vous souhaitez modifier des renseignements, le système affichera les renseignements sur l'ensemble pour que vous puissiez apporter les modifications requises et les enregistrer. Si vous voulez supprimer des renseignements, vous serez invité à confirmer que vous voulez supprimer l'enregistrement. Choisissez « Supprimer » pour effacer l'enregistrement de la demande ou « Annuler » pour retourner à votre liste de sources de financement.

Le total des sources de financement devra correspondre au total des coûts associés à votre ensemble.

Général

Quel est le type de collaborateur/partenaire? : Choisissez le type dans la liste déroulante.

- SCHL – Veuillez indiquer le programme de la SCHL (s'il y a plus d'un programme) et le montant que vous demandez au Fonds d'innovation.
- Gouvernement du Canada – tout ministère ou organisme du gouvernement du Canada autre que la SCHL
- Province/territoire – veuillez indiquer le ministère provincial ou territorial
- Municipalité – veuillez indiquer la municipalité

- Groupe autochtone – veuillez indiquer l'association ou l'organisation
- Sans but lucratif – veuillez indiquer l'association ou l'organisation
- À but lucratif/privé – veuillez indiquer le nom de l'entreprise ou de l'organisation
- Proposant – veuillez indiquer l'entreprise ou le particulier
- Autre – veuillez préciser

Nom de l'organisation collaboratrice : Entrez le nom de l'organisation, indiquée dans le type de collaborateur ou de partenaire, qui vous versera votre financement. Si ce partenaire est un gouvernement, entrez le nom du ministère.

Montant prévu du financement des immobilisations : Entrez le montant total de financement prévu de votre partenaire qui sera affecté aux immobilisations de l'ensemble.

Montant prévu des contributions continues (annuel) : Entrez le montant total que vous prévoyez recevoir de votre partenaire annuellement.

Objectif de financement : Indiquez si le financement sera affecté aux immobilisations ou s'il sera utilisé pour les activités courantes de votre ensemble.

Type de financement : Indiquez la forme que prendra le financement provenant de votre partenaire :

- Contribution
- Prêt
- En nature
- Mise de fonds en argent
- Mise de fonds sous forme de terrain
- Autre

Fréquence de la contribution : Dans la liste déroulante, sélectionnez la fréquence à laquelle vous recevrez le financement de votre partenaire : 1) Mensuel; 2) Trimestriel; ou 3) Par an.

Quelle priorité cette source de financement aura-t-elle sur le titre? : Dans la liste déroulante, sélectionnez le rang qu'aura ce partenaire lors de l'enregistrement du titre : 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, pari passu ou autre.

Indiquer le nombre de contributions à apporter : Indiquez le nombre total de contributions que votre partenaire fera à ce projet.

Veuillez fournir des informations au sujet de votre collaborateur, y compris les coordonnées du contact et une description du partenariat : Dans cette section, veuillez décrire la nature de votre partenariat avec ce collaborateur et les coordonnées (nom, adresse courriel et numéro de téléphone) de votre partenaire (maximum de 2000 caractères).

Vous avez maintenant terminé la saisie des informations requises sur les sources de financement. Si vous avez plusieurs sources de financement pour votre projet, sélectionnez « Envoyer » et recommencez cette étape pour chaque source de financement additionnelle dans votre demande. Si vous n'avez qu'une seule source de financement pour votre ensemble, sélectionnez « Ajout de sources de financement/collaborateur terminé », ce qui vous ramènera à votre liste de sources de financement. Vous pouvez maintenant passer à l'étape suivante du processus de demande.

Pièces jointes

Pour joindre des documents à votre demande, cliquez sur « Parcourir » et sélectionnez les fichiers dans votre ordinateur. Lorsque vous aurez trouvé le fichier à joindre, cliquez sur « Télécharger les fichiers » pour ajouter les documents à votre demande. Lorsqu'ils auront été joints avec succès, vos fichiers se trouveront dans la liste « Mes documents » à la page des pièces jointes. Les pièces jointes peuvent être dans l'un des formats suivants : PDF, DOC, DOCX, PPT, PPTX, TXT, JPG, JPEG, PNG, XLS, XLSX. Vous pouvez joindre autant de fichiers que vous voulez à votre demande. Chaque fichier ne doit pas avoir plus de 10 Mo.

Vous pouvez inclure d'autres documents détaillés portant sur votre ensemble, qui appuient votre demande ou qui pourraient être nécessaires à une étape ultérieure du processus de demande. Il incombe aux demandeurs de s'assurer que tous les renseignements fournis sont complets et exacts à leur connaissance.

Soumettre votre demande

Voilà, c'est fait! Si vous avez fini de remplir le formulaire de demande et joint les documents requis, vous êtes prêt à soumettre votre demande. Cliquez sur « Soumettre ma demande maintenant » pour l'envoyer à la SCHL.

Si vous n'êtes pas prêt à soumettre votre demande, vous pouvez l'enregistrer et y revenir plus tard pour terminer la saisie des informations ou les modifier.

29-11-18



schl-snl.ca